



Nantes, le 19 mai 2020

Direction générale territoires

Délégation Nantes

Service aménagement

Référence : S2020-05-2746

Affaire suivie par :

Philippe JAHAN

Tél. 02 40 13 11 20

RIVIERE ERDRE RIVIERE SEVRE

AVIS AUX USAGERS

<u>Origine</u>	Conseil départemental de Loire-Atlantique Service aménagement – Unité voies navigables
<u>Emplacement</u>	Erdre, Écluse et Tunnel Saint Félix à Nantes Sèvre
<u>Date</u> :	à partir du 19 mai 2020
<u>Fait à signaler</u>	Ouverture à la navigation – Mesures sanitaires

Pris en application de l'arrêté préfectoral CAB-2020-265.

Les usagers de l'Erdre et de la Sèvre sont informés que la navigation sur les rivières Erdre et Sèvre, sont autorisés dans les conditions de navigation habituelles à partir du 19 mai 2020.

L'écluse Saint Félix est également ouverte et l'accès à la Loire autorisé à tous suite à l'arrêté préfectoral CAB-2020-264 portant état de la navigation sur la Loire.

Toutefois, dans le contexte sanitaire actuel, il est demandé à chaque entité, structures professionnelles, associations, de prévoir un protocole sanitaire interne conforme à l'article 1^{er} du décret n°2020-545 du 11 mai 2020 spécifiant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale devant être observées en tout lieu et en toute circonstance.

Ce document sera susceptible de vous être demandé en cas de contrôle. Son absence pourra entraîner une interdiction pour accéder au domaine public fluvial.

Pour le Président du conseil départemental
Le Chef du service aménagement

Pascal MACE